

**AR Prefecture**

079-257902205-20241205-2024AG1205DOB25-DE  
Reçu le 11/12/2024

**PNR Marais poitevin :**  
**Comité syndical du 5/12/2024**

**Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2025**

### **> Préambule**

Les dispositions relatives au **DOB** sont issues du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement de son article L2312-1. L'article L5722-1 du même code précise que ces dispositions s'appliquent également aux syndicats mixtes dits « ouverts ».

Ce débat intervient dans les **2 mois** qui précèdent le vote du budget au vu d'un rapport sur les orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de la gestion de la dette.

Le rapport d'orientations budgétaires pour 2025 est présenté ce **jeudi 5 décembre 2025** et le projet de budget sera soumis au Comité syndical du **jeudi 6 février 2025**.

### **> Rappel de la structure financière du Syndicat mixte :**

Le syndicat mixte gère trois budgets, soumis à la nomenclature comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (auparavant M52) :

- **Le Budget principal** : 3,925 M€ (voté le 20/03/2024 sans reprise des restes à réaliser).

Le Budget principal permet la mise en œuvre du programme d'activités et retrace les dépenses et recettes nécessaires :

- > au fonctionnement courant de la structure, alimenté par les cotisations des membres du Syndicat mixte et l'Etat (recettes dites statutaires) ;
- > de mettre en œuvre une programmation d'actions concrètes sur le territoire, alimentées par des subventions auprès des collectivités, de l'Agence de l'Eau, de l'Europe ou de partenaires privés.

- **Le Budget annexe développement économique** : 165,6 K€ en 2024.

Ce budget retrace les dépenses et recettes concernant le site de « La Laiterie » ainsi que la dette liée à son acquisition.

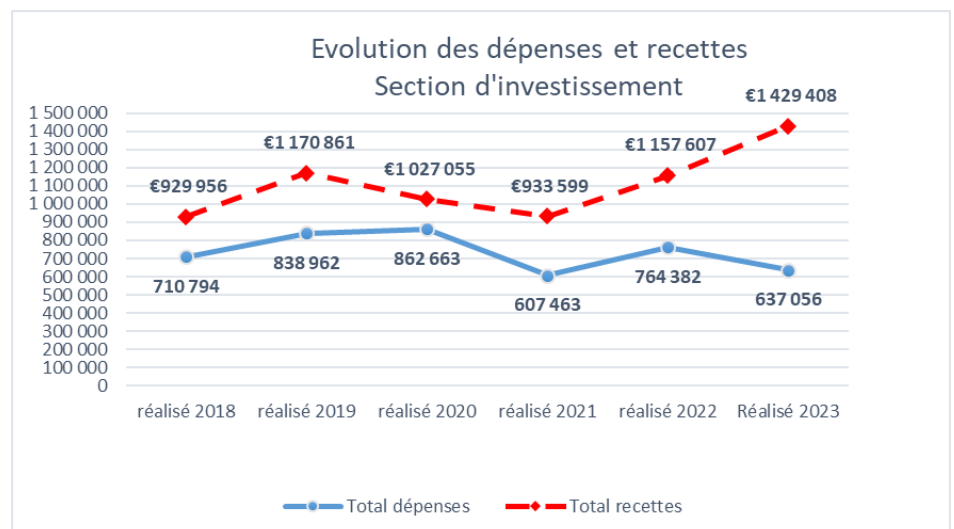
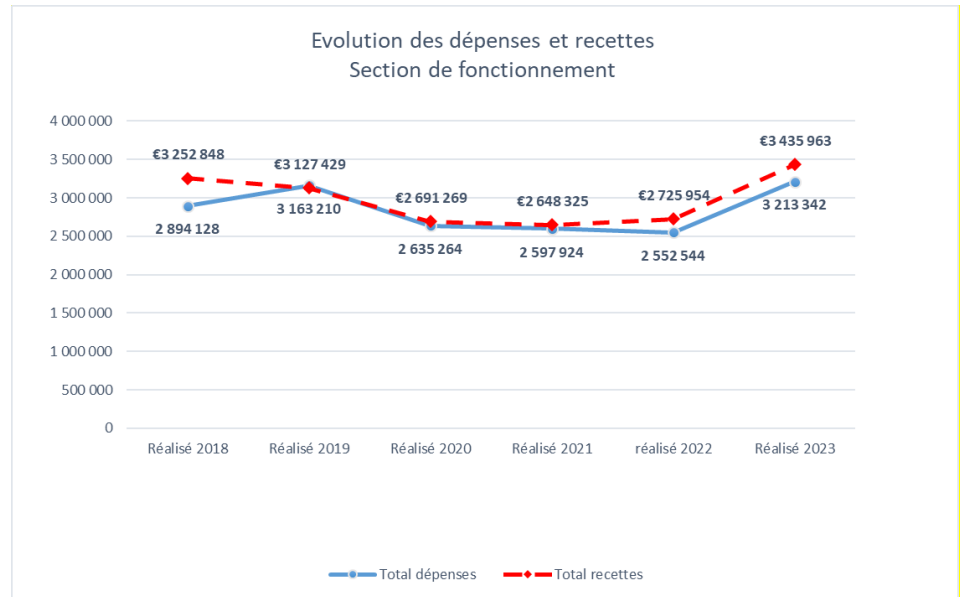
L'opération liée au tourisme fluvial sera soldée au premier semestre 2025 (pas d'inscription nouvelle à prévoir).

- **Le Budget annexe éditions documentaires** : 18 K€ en 2024.

Ce budget concerne les dépenses et recettes liées à la mise à jour et la réédition des cartes vélos et nautiques en intégrant les nouveaux itinéraires.

## I - Rétrospective financière

## 1-1 Evolution des recettes et dépenses du compte administratif



## 1-2 Evolution des résultats

Sur la période 2018-2024, l'excédent moyen reporté est de 137,5 K€ en fonctionnement et de 371,9 K€ en investissement.

L'évolution du résultat dépend :

- > des actions relevant de la section de fonctionnement, dont la réalisation s'effectue sur plusieurs exercices,
- > des économies réalisées sur les dépenses statutaires, des dépenses exceptionnelles supportées (validations de service d'agents titulaires...),
- > du niveau des amortissements,
- > de l'autofinancement éventuellement nécessaire de certaines actions,
- > des dépenses jugées a posteriori inéligibles par les financeurs.

La **capacité d'autofinancement brute** s'élève fin 2023 à **201,9 K€**. Elle calcule l'excédent entre les recettes réelles et les dépenses réelles et doit permettre de faire face au remboursement de la dette.

La **capacité d'autofinancement nette** s'élève fin 2023 à **180,5 K€**, elle mesure l'épargne réellement disponible pour l'équipement après remboursement de la dette. Au Parc, elle est destinée au financement des équipements informatiques, bureautiques, des matériels roulant ou travaux sur les bâtiments. Pour rappel, le Parc ne perçoit pas de ressource d'investissement en dehors du programme d'actions.

## **II- Le contexte de préparation budgétaire 2025**

### > Le contexte

Compte-tenu des incertitudes liées au projet de loi de finances 2025 et des répercussions annoncées sur les différentes strates de collectivités et dispositifs de financements, un travail de rationalisation des dépenses a été effectué pour préparer le programme d'activités 2025.

Par souci de contribution à l'effort commun, la version présentée dans le cadre du présent DOB s'élève à 4 469 938 €, soit -4.1 % par rapport à 2024 hors Life Maraisilience qui intègre des maîtrises d'ouvrage du Parc et des co-bénéficiaires.

Pour ce faire, certaines actions ont été repositionnées sur du temps de travail en interne en lieu et place du recrutement de contractuels (ex : non recrutement du coordinateur administratif et financier pour le Life Maraisilience, non reconduction du contrat du chargé de mission Grand site de France..., les missions seront assurées par des agents en interne). Certains partenariats ne seront par ailleurs pas reconduits et des actions ont été revues à la baisse.

### > La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales :

Suite au travail engagé au sein de la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux, la dotation biodiversité et aménités rurales a été révisée en 2024. Codifiée à l'article L.2335-17 du code général des collectivités territoriales, son champ d'application a été élargi aux aires protégées (terrestres, marines, zones de protection forte). La notion de fraction disparaît, ainsi que les critères : « communes de moins 10 000 habitants et de potentiel fiscal ». Elle devient « Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales » et continue d'être versée dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle bénéficie à toutes les communes rurales classées Parc (catégorie Insee 5-6-7)

A l'échelle du Parc, en 2024, **1,422 K€** ont été perçus par les communes classées contre **913 K€** en 2023, soit une progression de **36 %**.

Le montant de dotation 2024 par commune est consultable sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales, onglet dotations en ligne.

Lors de l'enquête menée auprès des communes, 192 projets ont été recensés. Le Parc se tient à disposition des communes pour déployer cette dotation au service de ces projets en faveur de l'environnement, du paysage et du patrimoine.

### III- Le programme d'activités 2025

#### 1-Les recettes prévisionnelles

>Vue d'ensemble

Financeurs du Programme d'activités	2024		2025	
	Participations statutaires	Participations actions	Participations statutaires	Participations actions
Région Nouvelle-Aquitaine	378 000 €	261 000 €	378 000 €	290 735 €
Région des Pays de la Loire	378 000 €	334 017 €	378 000 €	328 021 €
Département 17	176 638 €	10 150 €	176 638 €	- €
Département 79	181 798 €	26 500 €	181 798 €	26 500 €
Département 85	267 014 €	- €	267 014 €	- €
Communes	209 143 €	20 401 €	209 198 €	54 516 €
EPCI	74 234 €	3 400 €	74 234 €	- €
Etat (dont fonds vert)	130 000 €	194 500 €	130 000 €	282 230 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 794 827 €</b>		<b>1 794 882 €</b>	
EPMP	- €	118 362 €	- €	165 002 €
Agence de l'Eau	- €	338 865 €	- €	261 495 €
ADEME		- €		76 558 €
Mécénats ( mutuelle et assurance, privé,,)	- €	29 940 €	- €	148 208 €
Europe FEDER, LIFE	- €	313 144 €	- €	632 044 €
Recettes domaines / amortissement	480 049 €	- €	409 747 €	- €
<b>Sous-total</b>	<b>2 274 876 €</b>	<b>1 650 279 €</b>	<b>2 204 629 €</b>	<b>2 265 309 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 925 155 €</b>		<b>4 469 938 €</b>

#### >Participations des Régions

La Région Nouvelle-Aquitaine contribue pour 668,7 K€ dans le cadre du contrat de Parc :

- > 378 K€ de contribution statutaire,
- > 290,7 K€ dédiés aux actions dont 50K€ au titre du Life Maraisilience.

La Région Pays de La Loire contribue pour 697,3 K€ :

- > 378 K€ de contribution statutaire,
- > 319,3 K€ dédiés aux actions.

#### >Participation des Départements

Le Département des Deux-Sèvres est sollicité à hauteur de 208,3 K€

- > 181,8 K€ au titre de la contribution statutaire (identique à 2024) ;
- > 26,5 K€ dédiés aux actions Grands travaux de renouvellement de la trame arborée et du Contrat territorial Eau Sèvre et Mignon).

Le Département de la Vendée est sollicité à hauteur de 267 K€ au titre de la contribution statutaire (identique à 2024)

Le Département de Charente-Maritime est sollicité à hauteur de 176,6 K€  
> 176,6 K€ au titre de la contribution statutaire (identique à 2024)

#### >Participation des Communes

Les communes contribuent à hauteur de 263,7 K€ :

> 209,2 K€ de contributions statutaires (cotisation calculée sur la base de 1,5 € par habitant excepté pour Fontenay-le-Comte, Luçon et Niort calculé sur la base du périmètre arrêté aux secteurs patrimoniaux). Ce montant de contribution sera actualisé après publication de la base Insee des populations au 1.01.2025,

> 39.3 K€ dédiés aux actions (réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire, « jardins » du life « abeilles sauvages » (à confirmer), délégations de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de restauration de la zone humide, des communaux (à définir), et de l'étude de faisabilité de la mise en valeur écotouristique de la façade littorale (à confirmer)).

#### >Participation des EPCI

Les EPCI participent à hauteur de 74.2 K€ :

> 74.2 K€ (les EPCI contribuent à hauteur de 50 % des cotisations de leurs communes classées), Ce montant de contribution sera actualisé après publication de la base Insee des populations au 1.01.2025.

#### >Participations de l'Etat

Les concours de l'Etat sont de 412,2 K€ :

> 130 K€ correspondent à la dotation de fonctionnement Parc,

> 282,2 K€ sont dédiés aux actions.

A ce stade, 80 K€ sont garantis par les DREAL et 202.2 K€ sont sous réserve de l'obtention de Fonds vert/ Office Français de la biodiversité ou de confirmation des Dreals :

- Gestion des communaux pour 20 K€
- Animation des Mesures agro-environnementales : 4.2 K€
- Ambassadeur du littoral : 16 K€ (à confirmer)
- Protection des espèces patrimoniales : 20 K€ (à confirmer)
- Grands travaux de renouvellement de la trame arborée : 30 K€ (à confirmer)
- Plan d'actions Grand Site de France : 60 K€
- Programmes de restauration de la zone humide Marais poitevin (Contrats territoriaux Eau « Vendée longèves, Autise, Sèvre et Mignon, Aunis Océan) : 62.7 K€ (à confirmer).
- Etude de faisabilité de la mise en valeur écotouristique de la façade littorale et des marais desséchés : 26.3 K€ (à confirmer)
- Life Maraisilience : 13 K€ (à confirmer)
- Dispositif volontaire territorial en administration – France ruralité pour le recrutement d'un chargé de développement de partenariat et révision de charte : 30 K€ (à confirmer)

#### >Participations de l'Etablissement Public du Marais poitevin :

165 K€ relèvent d'engagements contractuels avec l'EPMP et concernent :

- Les MAEC et l'accompagnement des agriculteurs pour 13.9 K€,

Natura 2000 pour 120,1 K€,

- Observatoire du patrimoine naturel 20 K€,
- Programme de restauration de la zone humide Marais poitevin-Volet sensibilisation : 11 K€.

#### >Participations de l'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau Loire Bretagne est sollicitée pour 261,5 K€ :

- > 130 K€ au travers des contrats territoriaux Eau « Autize, Vendée-Longèves, Aunis-Océan, Sèvre-Mignon »,
- > 35,5 K€ au titre de l'observatoire du patrimoine naturel,
- > 85 K€ au titre de la trame arborée « plantons les têtards de demain »,
- > 11K€ au titre du programme de restauration de la zone humide Marais poitevin-Volet sensibilisation.

#### >Subventions européennes (632 K€)

- > 424,9 K€ pour le Life Maraisilience, le Parc est coordonnateur du programme qui intègre huit bénéficiaires associés et reversera dans ce cadre leur quote-part au projet,
- > 73,9 K€ au titre de la gestion de la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire,
- > 63,7 K€ au titre du Life « abeilles sauvages », ce montant sera reversé par le Parc naturel régional Périgord Limousin coordonnateur du projet,
- > 47 K€ dans le cadre du programme de recherche et d'innovation de l'Union Européenne « Solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique de la Région Atlantique », le soutenu à 100 % par le programme « Horizon »;
- > 22,5 K€ du Feader pour l'animation des MAEC

> Enfin, il convient de souligner que le Parc attend l'arbitrage du FEDER Nouvelle-Aquitaine pour l'Observatoire du patrimoine naturel et que la subvention attendue du FEDER Pays de la Loire a été revue à la baisse à 59,2 K€ au lieu des 185 K€ escomptés pour la période 2024-2025. Le montant de projet 2025 est donc diminué de 228 K€ à 70 K€.

#### > Participation des Mécènes (Mutuelles, assurances) – Fondation du patrimoine – partenaires privés (148,2 K€).

- > 123,8 K€ au titre du Life Maraisilience avec la MACIF (100 000 € fractionnés sur 4 ans), MAIF (100 000 €/4 ans), IMA (100 000 € /4 ans), Mutuelles de Poitiers (40 000 €/ 4 ans) et DARVA (25 000 €/ 4ans + mécénat de compétence). Il convient de souligner que des échanges sont en cours avec d'autres structures (EDF, Agence de l'Eau, Enedis...),
- >16,4 K€ au titre de la souscription publique pour l'action « Plantons les têtards de demain » via la fondation du patrimoine,
- > 5 K€ de mesures compensatoires versées par Bayware (Société éolienne) pour la protection des busards,
- > 3 K€ au titre de la mise à disposition d'un agent pour la réalisation d'animations relatives à la médiation au patrimoine auprès de l'IFREE.

#### >Participation de l'ADEME (76,5 K€).

- > participation au titre du Life Maraisilience (315 K€ fractionnées sur 4 ans)

**2 Les dépenses prévisionnelles 2025**

Le programme d'activités 2025 intégrant le Life Maraisilience s'élève ainsi à 4 469 938 € et se décompose selon 9 axes :

	2024	2025
1   Climat-transition énergétique (dont Life Maraisilience)	160 224 €	770 953 €
2   Biodiversité	833 491 €	637 160 €
3   Agriculture	358 462 €	375 585 €
4   Aménagement et cadre de vie	327 000 €	351 100 €
5   Attractivité-communication	279 605 €	375 380 €
6   Marque Valeurs Parc naturel régional	88 203 €	72 100 €
7   Médiation aux patrimoines	257 424 €	250 100 €
8   Développement de partenariats /révision de charte	- €	51 000 €
9   Moyens généraux	1 620 746 €	1 586 560 €
	<b>3 925 155 €</b>	<b>4 469 938 €</b>

Il convient de souligner que les montants indiqués sont sous réserve de l'obtention des financements afférents.

Le détail de chaque axe sera présenté lors du vote du budget prévisionnel le 6 février prochain.

**>Les charges de personnel**

D'un montant de 1,938 M€ en 2024, les charges de personnel seront en progression en raison principalement des recrutements liés au Life Maraisilience et au projet Horizon, auxquels s'ajoute l'impact des augmentations successives du point d'indice de 2022, 2023 et janvier 2024.

Pour la mise en œuvre de son programme d'activité, le Parc disposera en 2025 d'un effectif de 48 agents pour 44,6 ETP (contre 46 agents pour 43,8 ETP en 2024) avec moins de permanents et plus de contractuels, décomposé comme suit :

	2024		2025	
	Nb d'agents	Nb ETP	Nb d'agents	Nb ETP
agents permanents (20 titulaires, 4 CDI et 10 CDD)	35	32,8	34	31,8
agents en accroissement temporaire d'activité	4	4	5	5
agents en contrats de projet (Life/ Horizon)	4	4	5	5
agents en contrats intérimaires via le CDG 86	3	3	4	2,8
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>43,8</b>	<b>48</b>	<b>44,6</b>

(2 contrats non renouvelés en 2025)

**> Les charges courantes et autres**

D'un montant de 775,8 K€ en 2024, les charges seront également en évolution en raison du Life Maraisilience (619 K€ sur les 708,3K€ du projet). Elles sont destinées d'une part aux frais de structure (carburants, fluides, entretien et maintenance des biens, assurances, affranchissement, frais de télécommunications, de représentation...) et d'autres part aux prestations, fournitures et frais nécessaires à la réalisation des actions.



**> La dette (« intérêts et capital »)****> Les emprunts en cours.**

Trois emprunts sont en cours :

> **Le pôle des espaces naturels (Budget général) : 400 000 € empruntés** en 2012 au taux d'intérêt de 3,58 % (extinction de la dette : 2031) – renégocié en 2021 (4,31% initial),

> **La brasserie (Budget annexe Développement économique) : 230 000 € empruntés** en 2011 au taux d'intérêt de 3,48% (extinction de la dette : 2031) - renégocié en 2021 (5,57 % initial),

> **La biscuiterie (Budget annexe Développement économique) : 145 000 € empruntés en 2012** au taux d'intérêt de 5,09 % (extinction de la dette : 2032) – renégociation sans suite car le cout du réaménagement lié aux indemnités de remboursement anticipées est supérieur au gain d'intérêts escomptés.

> Le capital restant dû au 31/12/2025 sera de 288 946.67 €.

> Le remboursement en capital sur 2025 sera de : 46 164.60 €.

> Le montant des intérêts sera de 12 119.82 €, décomposés comme suit :

2025	Capital de départ (1)	Remboursement en capital(2)	Intérêts (3)	versements (2+3)	Capital restant dû
Budget principal	178 890,87	22 906,15	6 099,05	29 005,20	155 984,72
Budget annexe	156 220,20	23 258,25	6 020,77	29 279,02	132 961,95

**> Les lignes de trésorerie**

Le Parc dispose actuellement de 2 lignes de trésorerie annuelles, souscrites auprès :

> de la Caisse d'Epargne : 550 000 € (Taux Ester 0,65 % d'avril 2024 à avril 2025).

> du Crédit Agricole Atlantique Vendée : 500 000 € (taux Euribor de 0.58 % d'avril 2024 à avril 2025).

Le fonds de roulement dont dispose le Parc est parfois insuffisant pour faire face aux décalages de versements des différentes subventions.

En effet, si des acomptes de 20 à 50 % sont versés au lancement des différentes actions, il faut attendre que celles-ci soient terminées pour obtenir le solde et donc, mobiliser, si nécessaire, la ligne de trésorerie.

En 2024, les lignes de trésorerie n'ont pas été mobilisées.

**> Les opérations pour compte de tiers, travaux et études de la programmation**

Évalués à 722 K€, les travaux concernent les actions de préservation et de restauration de la zone humide au titre des contrats territoriaux Eau « Autises, Vendée-Longèves, Aunis-Océan, Sèvre-Mignon » et préservation des prairies naturelles, les actions en lien avec la biodiversité et les milieux naturels (observatoire du patrimoine naturel, life « abeilles sauvages »),

**AR Prefecture**

079-257902205-20241205-2024AG1205DOB25-DE  
Reçu le 11/12/2024

Réserve naturelle régionale du Poiré sur Velluire », valorisation des milieux naturels)

**> Budget annexe développement économique**

La prévision 2025 d'élève à 253 K€ (134 K€ en 2024) et concerne :

> le remboursement des emprunts (cf. dette)

> la dotation aux amortissements, en augmentation car liée aux deux bateaux habitables.

Les infrastructures liées au tourisme fluvestre sont désormais soldées en dépenses et en cours de solde côté recettes.

**> Budget annexe éditions documentaires**

La prévision 2025 s'élève à 10K€ pour réédition des cartes vélos (18K€ en 2024)